



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Situation de la pêche à Dunkerque

Le milieu marin :

Il subit de fortes pressions liées aux activités humaines (travaux portuaires, dragages et clapages en mer), mais aussi aux pollutions telluriques (rejets des canaux exutoires), et est impacté par le changement climatique (apparition de nouvelles espèces et eutrophisation).

Pêcherie locale :

La surpêche a entraîné la quasi-disparition de l'espèce emblématique « sole » de la zone au large de Dunkerque, depuis deux ans. La pêche électrique pratiquée par les armements semi-industriels néerlandais (interdite depuis 2019 dans les eaux territoriales françaises) et les fileyeurs et chalutiers de la région des Hauts de France (120 navires environ) ont exercé une pression excessive sur cette espèce.

Produit à forte valeur ajoutée, la sole constituait 80 % du chiffre d'affaires des armements dunkerquois.

La flottille représente à ce jour 10 navires (7 fileyeurs et 3 chalutiers).

Évolution sur trois ans des débarquements par l'ensemble des pêcheurs professionnels dunkerquois. :

- Fin octobre 2018 : 324 tonnes de soles pêchées (569 tonnes débarquées, toutes espèces confondues)
- Fin octobre 2019 : 82 tonnes de soles pêchées (272 tonnes débarquées, toutes espèces confondues)
- 27 octobre 2020 : 42 tonnes de soles pêchées (200 tonnes débarquées, toutes espèces confondues)

Conséquences :

La flottille doit en urgence se reconvertir, diversifier ses techniques de pêche et les espèces ciblées : quelques navires ont déjà investi pour diversifier leur mode de pêches et leurs apports (coquille saint jacques et bulots).

Depuis l'année 2000, 17 navires de pêche professionnelle dunkerquois ont disparu (dispositif de plan de sortie de flotte, vente ou cessation d'activité).

La crise de la pêche a été encore aggravée par la crise COVID depuis mars 2020 et la criée de Dunkerque a quasiment cessé son activité. La coopérative qui gère la criée est en redressement judiciaire.

La vente directe est maintenant privilégiée par les pêcheurs professionnels de Dunkerque, qui disposent d'aubettes individuelles pour vendre leurs produits aux particuliers en circuit court. Les pêcheurs peuvent aussi vendre leurs produits de gré à gré aux mareyeurs, grossistes et enseignes de supermarché du département.

Avenir :

Le projet éolien constitue une réelle opportunité de faire converger des objectifs industriels (acceptabilité du projet), écologiques et halieutiques (reconstitution de la biomasse dans des récifs de protection aux pieds des machines et régime de limitation des usages approprié).

Cultures marines : secteur en développement

65 concessions ont été délivrées depuis 2006, en mer au large de Zuydcoote (proximité avec le parc éolien). Deux exploitants (2 barges) élèvent des moules élevées sur filière en mer, qui sont commercialisées dans le département.

Environ 500 tonnes ont été produites en 2019. Un projet d'expérimentation d'élevage d'huîtres au large de Zuydcoote est en cours.